



Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 2 Octobre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 Septembre 2024, s'est réuni dans la salle polyvalente, le 2 Octobre 2024 à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Denis LAFON, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume- DELPECH Esméralda - DELRIEU Marie-Françoise – JUSTROBE Carole – LAFON Denis - MOURIES Jean-Pierre –THOB Fabien – ZOUAOUI Toufik –

Excusés:

- Monsieur MELET Dominique donne procuration à Madame DELPECH Esméralda
- Madame MOREL Nadine donne procuration à Madame JUSTROBE Carole
- Madame DALOU Marie-Dominique
- Monsieur MAZIERES Yoan
- Monsieur ROUJA André
- Monsieur SICRE Daniel

9 membres présents à 20h30 sur 15 constituant le conseil, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Madame DELPECH Esméralda

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2024

Aucune observation n'est formulée.

Approbation du compte-rendu du 27 Juin 2024

VOTE :	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

II – AJOUT DE DEUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour de ce conseil :

- 1- Création d'un poste d'agent technique territorial
- 2- Subvention exceptionnelle pour le club de football

VOTE :	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

III –COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

- Achat des arbres à remplacer chemin de Brustis dans le cadre de la convention signée avec les Haies Ariégeoises pour un montant de 239 euros. Cette convention signée en 2022 stipulait que la commune ayant perçu une subvention lors de la plantation, elle s'engageait à replanter les arbres morts au moins pendant trois ans. L'an dernier nous n'avions pas honoré la demande mais cette année nous sommes tenus de le faire. C'est donc 170 arbres qui seront replantés en décembre 2024 ou janvier 2025 par l'équipe municipale à laquelle on pourra peut-être associer les écoles. La proposition sera faite aux institutrices.

- Devis signé pour un montant de 750 euros pour la mise en place d'un éclairage à la sortie de l'école maternelle. Cet éclairage s'actionnera depuis l'intérieur de la maternelle et s'éteindra au bout de 3 minutes pour laisser le temps à l'agent de service de regagner son véhicule.

Le montant du devis comprend l'achat du matériel, la mise en service ainsi que le remplacement des ampoules des hublots par des leds.

-Une demande de devis a également été faite pour remplacer le boîtier de l'éclairage du boulodrome afin que l'allumage et l'extinction se fassent depuis l'intérieur du club house.

-En cours de chiffrage également l'élagage d'arbres à Brusties. Deux seraient à abattre et deux à éêter.

Mme Delpech souhaite que l'on demande au moins deux devis. M. le Maire répond que ce sera fait.

III – DELIBERATIONS

1- Avis sur la modification de périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA

M. le Maire nous informe que, suite à la décision de 30 communes du Couserans de se retirer du SMDEA pour fonctionner en régie, les statuts doivent être modifiés et nécessitent donc une validation des communes adhérentes.

Suite à cette demande, M. Mouriès a pris contact avec le SMDEA pour connaître les raisons de ce retrait qui concerne tout de même 20000 habitants et les éventuels impacts, notamment financiers, sur les autres adhérents.

Les raisons seraient à la fois d'ordre géographique, le SMDEA étant à Saint-Paul de Jarrat et d'ordre politique. Concernant l'éventuel impact financier, le SMDEA assure qu'il n'y aura aucun impact sur le montant des droits de transfert de compétences que paye la commune ni sur le prix de l'eau que payent les usagers hormis l'augmentation habituelle.

Mise au vote :

Modification de périmètre de la communauté de communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 1 (D.Melet) ABSTENTION : 1 (F.Thob)

2- Avis sur adhésion sur le projet de transfert du PLU vers le PLUI communauté des communes

La communauté des communes met progressivement en place le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui serait effectif à l'horizon 2030. Le but de ce PLUI est qu'il y ait une cohérence d'aménagement de territoire dans toute la CCPAP.

Les maires resteront maîtres de l'urbanisme sur leur commune ainsi que pour la délivrance des permis de construire.

La gouvernance de ce PLUI n'est pas encore arrêtée car plusieurs maires des petites communes dont la nôtre demandent à ce que le nombre de leurs représentants soit augmenté afin d'assurer une plus grande équité.

Adhésion sur le projet de transfert du PLU vers le PLUI communauté des communes

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Délibération autorisant le comptable à corriger la situation par ordre non budgétaire « débit compte 1068-crédit compte 1641 pour un montant de 0.09 euros »

Délibération autorisant le comptable à corriger la situation par ordre non budgétaire « débit compte 1068-crédit compte 1641 pour un montant de 0.09 euros

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- **Délibération pour décision modificative sur le compte multiservices pour abonder les crédits au compte 681 chapitre 68 de 231 euros**

Délibération pour décision modificative sur le compte multiservices pour abonder les crédits au compte 681 chapitre 68 de 231 euros

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- **Création de poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet**

Il est précisé que la dénomination « création de poste » est celle qui est nécessaire pour faire la publication de l'offre même si c'est un remplacement, ce qui est le cas ici, s'agissant de celui de Mme Duarte.

Le contrat sera pour une durée de 10 mois à temps incomplet. Il va être proposé en priorité aux personnels en poste d'augmenter leur service si elles le souhaitent.

La mise en place de la cantine à 1 euro a fait nettement augmenter la fréquentation avec actuellement 57 élèves qui prennent leur repas.

Concernant la garderie, trop d'enfants y restent alors que les parents ne travaillent pas. Un courrier va être adressé aux familles et seuls les enfants dont les responsables légaux auront fourni les attestations employeurs seront acceptés.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- **Demande de subvention exceptionnelle pour le club de football**

M. le Maire nous indique que la traceuse du foot est hors service. Depuis quelques mois, la mairie de Bonnac nous prêtait la sienne mais ceci n'est plus possible car ils en ont à nouveau besoin.

Le club de foot va donc en acquérir une nouvelle et pour ce faire ils sollicitent la mairie pour les aider par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Mme Delpech demande quel est le montant souhaité et s'il y a eu un bilan intermédiaire fourni justifiant cette sollicitation compte tenu du fait que la subvention 2024 a déjà été augmentée de 500 euros.

M. Lafon répond qu'aucun montant n'a été fixé mais qu'il proposait d'attribuer 250 euros, les deux devis fournis par le club étant l'un de 450 euros et l'autre de 650 euros.

Après échanges, il est décidé que dans un souci de transparence et d'équité, la commission associations va demander des renseignements complémentaires dont un bilan intermédiaire au club de foot.

Le vote de cette subvention exceptionnelle n'est pas rejeté il est simplement différé.

IV – QUESTIONS DIVERSES

► **Salle polyvalente** : M. le Maire demande au groupe de travail de mettre en forme les 3 moutures qui ont émergées des différents échanges concernant le devenir et l'utilisation de la salle polyvalente afin qu'une décision définitive soit prise par vote à la prochaine réunion du conseil municipal.

► **Ateliers municipaux** : le permis de construire a été validé. La subvention du FDAL couvre les travaux d'électricité et des sanitaires (2000 euros). Le montant total s'élève à 12000 euros.

► **Demandes de subventions**: Elles doivent être faites avant la fin de l'année. Recenser tous les projets et les prioriser.

► **Projet aménagement chemin des Tisserands** : Suite au projet d'aménagement du chemin des Tisserands et Chemin Fargaud établi à notre demande par le CAUE (Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement), service départemental gratuit pour les communes nous avons décidé de faire appel à un bureau d'étude afin de chiffrer ce projet. Le financement de ce bureau d'étude a été prévu au budget 2024.

► **Centre Éducatif Fermé** : M. Gadonni Directeur de ADES Europe organise une réunion publique d'information en vue de la prochaine ouverture du Centre Educatif Fermé de Clarac le Mardi 12 Novembre 2024 à 20h30 à la salle polyvalente du Vernet.

► **Mise à disposition salle** : Suite à l'information ci-dessus M. Thob fait remarquer que le mardi soir la salle polyvalente est habituellement utilisée par l'association « les planches vernétoises » et demande si dans ces cas d'indisponibilité le nouvel « espace loisir Michel-Aimé Baudouy » ne pourrait pas être une alternative. Mme Arbefeuille répond que les activités dans cette salle viennent à peine de débiter, qu'elle demeure la bibliothèque de l'école avec les livres stockés et que pour l'instant il est préférable que son utilisation ne soit pas élargie à d'autres associations au moins pendant une année, le temps de voir comment les divers utilisateurs se l'approprient.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h50

Le Président de séance

D. LAFON

La secrétaire de séance

E. DELPECH